

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/25

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 2 avril 2024	
Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	19
Votes Pour :	17
Vote Contre :	0
Abstentions :	2

Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, DESCHARNE Samuel, PLATHEY Pierre, BUSSEUIL Georges, MATHUS Véronique, BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc

Procurations : DELANGLE Sylvie a donné pouvoir à LAROCHE D, MORIN DESMURS Michèle à P. BERDAGUE, CLEMENT Pascal a donné pouvoir à C. LAVENIR

Absents excusés :

Le secrétariat a été assuré par : P. BERDAGUE

Madame Munch et Monsieur Le Cloirec s'abstiennent.

Objet : Subventions aux associations 2024

Sur proposition de Monsieur Samuel DESCHARNE, adjoint à la vie associative, sports et culture,

Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « finances »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer aux associations et organismes ci-dessous les subventions suivantes :

<u>Associations</u>	<u>Subventions attribuées pour 2024</u>
ASA Dunoise	800,00 €
Asso AEP	900,00 €
Association clayettoise de lutte	1 000,00 €
Boule clayettoise	600,00 €
Association pétanque club	300,00 €
Les pêcheurs du sornin	100,00 €
SRC Basket	1 500,00 €
Saint Rock 2024	7 000,00 €
Jumelage	1 500,00 €
BFM La Clayette	700,00 €
Chorale Chant' en Chœur	300,00 €
Le petit rameur	1 200,00 €
Association chantemerle	500,00 €
Des croches et la lune	300,00 €
capteur D-motion	300,00 €
Brionnais TV	100,00 €
Radio Cactus	100,00 €
Animation loisir des résidents de l'hôpital	400,00 €
FNATH asso des accidentés du travail de la vie	100,00 €
ASP l'envole	350,00 €
Association culture et loisirs (Mijoux)	1 250,00 €
MAM	500,00 €
Association des conjoints	250,00 €
Amicale don du sang	200,00 €
Asso Lamartine	4 000,00 €
Asso Ecole Vieux Moulin	1 420,00 €
	25 670,00 €

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le
 16/04/2024

Acte contresigné le

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,

D2024/69